



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org, hrcouncil@ohchr.org

Trent-et-unième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 24 août 2021

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 17 août 2021 à 17h23, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée conjointement par le Représentant permanent du Pakistan, Coordinateur de l'Organisation de la coopération islamique sur les droits de l'homme et les questions humanitaires, et le Représentant permanent de l'Afghanistan, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur les graves préoccupations et la situation des droits de l'homme en Afghanistan.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. La demande susmentionnée a été appuyée par 29 États membres du Conseil suivants : **Allemagne, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Danemark, France, Gabon, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Libye, Mauritanie, Mexique, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchéquie et Togo**. La demande a également été soutenue par 60 États observateurs auprès du Conseil : Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Brunéi Darussalam, Chypre, Comores, Croatie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, Gambie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Roumanie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Yémen et l'État de Palestine.

Suite à des consultations avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme, la 31ème session extraordinaire se tiendra **le mardi 24 août 2021 à 10 heures**.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le lundi 23 août 2021 à 15 heures**.

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et organisations apparentées, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

17 août 2021